

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 AVRIL 2008

ORDRE DU JOUR

00. Communications.
 01. Domaine – Droit de préemption urbain – Compte-rendu de M. le Député-maire relatif à l'exercice du droit de préemption.
 02. Environnement – Société surschiste à Freyming-Merlebach – arrêté n° 2007-DEDD/IC du 19 décembre 2007.
 03. Environnement – Enquête publique TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE - Exploitation de nouvelles installations logistiques.
 04. Mise à jour du plan cadastral.
 05. Fixation des taux des quatre taxes directes locales pour 2008.
 06. Examen et vote du budget primitif pour l'exercice 2008.
 - a. Ville
 06. Examen et vote du budget primitif pour l'exercice 2008.
 - b. Budget annexe de l'action culturelle
 06. Examen et vote du budget primitif pour l'exercice 2008.
 - c. Budget annexe du crématorium
 06. Examen et vote du budget primitif pour l'exercice 2008.
 - d. Budget annexe ordures ménagères.
 07. Domaine – Acquisition de terrains appartenant aux consorts OREFICE et au Centre Communal d'Action Sociale.
 08. Construction d'un boulodrome couvert au quartier Jeanne d'Arc – Avenants.
 09. Demande de subvention présentée par le lycée Poncelet pour l'organisation d'un concert humanitaire.
 10. Rénovation des voiries et réseaux divers des rues de Naples, d'Essin et Impasse des Joncs – demande de subvention et réactualisation de l'Avant Projet Définitif.
 11. Octroi d'une subvention à l'amicale du personnel municipal pour l'année 2008 et signature d'une convention Ville/Amicale du personnel.
 12. Cession d'un terrain communal situé aux abords du champ de foire au profit de la SCI SCHWALLER : Délibération modificative.
 13. Forêt communale de Saint-Avold – Autorisation à Energis d'occuper les parcelles forestières 1 et 2, concernant les emprises du câble électrique EX-HBL de 5 KV.
- Points divers/question orale – Réponse de M. le Député-maire à Mme TIRONI JOUBERT pour le groupe « Un avenir pour Saint-Avold ».

La séance est ouverte à 18 H 00 sous la présidence de M. André WOJCIECHOWSKI, Député-maire de la ville de Saint-Avold, à la suite de la convocation en date du 4 avril 2008, adressée à chaque membre du Conseil municipal.

MEMBRES ELUS : trente-trois

EN EXERCICE : trente-trois

PRESENTS à l'ouverture de la séance : vingt neuf, savoir :

M. WOJCIECHOWSKI, Député-maire,

M. FUNFSCHILLING, M. TLEMSANI, M. SCHAMBILL, Mme PISTER, M. THIERCY, Mme BOUR-MAS, M. STEINER, Mme AUDIS, Mme STELMASZYK Adjoints au maire,

M. SPERLING, Mme BONNABAUD, Mme SCHOESER-KOPP, Mme BECKER, M. STEUER, Mme DALSTEIN, M. BETTI, M. HOCQUET, Mme HALBWACHS, Mme TEPPER, M. KIKULSKI, M. Patrice MAIRE, M. BREM, Mme GALLANT, Mme VICENTE, M. BOULANGER, Mme TIRONI JOUBERT, M. LANG, Mlle BENRABAH Conseillers municipaux.

ABSENTS à l'ouverture de la séance, ayant donné procuration à des membres présents : quatre, savoir :

Mme SBAIZ, Conseillère	à	M. BETTI, Conseiller
Mme GORGOL, Conseillère	à	M. STEINER, Adjoint
M. ZIMNY, Conseiller	à	M. le Député-maire
Mlle BERTRAND, Conseillère	à	Mme STELMASZYK, Adjointe

0. COMMUNICATIONS.

Point divers / question orale

M. le Député-maire indique que dans le cadre du « point divers – question orale » il répondra en fin d'ordre du jour à la question adressée par :

Mme TIRONI-JOUBERT du groupe « un avenir pour Saint-Avold » en date du 5 avril 2008.

1. DOMAINE - DROIT DE PREEMPTION URBAIN – COMPTE-RENDU DE M. LE DEPUTE MAIRE RELATIF A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION.

Exposé de M. le Député-maire.

Par délibération en date du 5 mars 1992 point n°3, le conseil municipal a décidé :

- d'étendre le champ d'application du Droit de Préemption Urbain à toutes les zones U, 1NA et 2NA du POS de la ville de Saint-Avold ;
- de déléguer à M. le Député maire l'exercice au nom de la commune du droit de préemption à l'intérieur des périmètres du DPU conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Cette délégation a été reconduite en dernier lieu par délibération du Conseil municipal du 6 janvier 2003 point n°25.

En exécution de ce qui précède, M. le Député maire a fait usage de la délégation susvisée selon l'état joint en annexe de la présente délibération, après s'être entouré systématiquement des avis de sa commission de l'urbanisme-foncier.

Le présent rapport est adressé au Conseil municipal en exécution de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

L'assemblée prend acte du présent rapport.

2. ENVIRONNEMENT - SOCIETE SURSCHISTE A FREYMING MERLEBACH – Arrêté n° 2007-DEDD/IC-449 du 19 décembre 2007.

Exposé de Mme HALBWACHS, conseillère municipale, rapporteur.

Par délibération du 6 juillet 2006 votre assemblée émettait un avis favorable à la demande présentée par la Société Surschiste relative au renouvellement et à l'extension d'autorisation d'exploitation d'un terril de mine dans la zone d'activités de la Carrière Sainte Fontaine.

.../...

Un arrêté préfectoral n° 2007-DEDD/IC-449 du 19 décembre 2007 autorise la Société Surschiste à exploiter le terril de schiste de Sainte Fontaine sur le territoire de la commune de Freyming-Merlebach, au lieu-dit « Bettinger Wald ».

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, le présent arrêté est porté à la connaissance du Conseil municipal.

L'assemblée prend acte du présent arrêté.

3. ENVIRONNEMENT - ENQUETE PUBLIQUE TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE – EXPLOITATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS LOGISTIQUES.

Exposé de M. STEINER, adjoint, rapporteur.

Un arrêté préfectoral en date du 8 février 2008 a prescrit du 3 mars au 3 avril 2008 inclus une enquête publique sur la demande de la société Total Petrochemicals France (TPF) concernant l'exploitation de nouvelles installations logistiques et l'institution de servitudes d'utilité publique autour des installations modifiées sur la plate-forme pétrochimique de Saint-Avold.

M. Jean-Marie KIFFER a été nommé commissaire - enquêteur.

A Saint-Avold, l'avis d'enquête publique a été affiché en mairie du 13 février 2008 au 3 avril 2008 inclus dans les formes et aux lieux accoutumés.

Conformément à l'article 1 de l'arrêté préfectoral du 8 février 2008 votre assemblée est appelée à émettre un avis à ce projet avant le 19 avril 2008.

En septembre 2006, TPF a annoncé un projet industriel dont l'objectif est de sauvegarder la compétitivité de l'entreprise et plus particulièrement celle de son activité styrénique. L'usine de Gonfreville en Normandie sera modernisée pour devenir la plus importante unité de production de styrène en Europe. A Carling, l'unité de styrène sera arrêtée avec pour conséquence la fermeture du plus petit des deux vapocraqueurs (vapocraqueur 2). Afin d'assurer la pérennité de l'atelier Polystyrène de Carling qui est le plus performant de TPF, des échanges de produits seront mis en place entre Carling et Gonfreville pour pouvoir continuer à alimenter cet atelier.

L'arrêt des ateliers Styrène et Vapocraqueur 2 et l'augmentation de la production de l'usine de Gonfreville nécessiteront une réorganisation logistique comprenant le transport de styrène de Gonfreville à Carling et celui du benzène dans le sens inverse. Les capacités annuelles traitées sont estimées à 220 000 tonnes pour le styrène et à 175 000 tonnes pour le benzène.

Le projet vise à sécuriser et améliorer les infrastructures ferroviaires existantes pour permettre au site de traiter des flux logistiques plus importants.

Le 2 avril 2008, plusieurs intervenants de TPF ont exposé aux élus de Saint-Avold le contenu de leur demande. A l'issue de cette présentation, les élus présents proposent d'émettre un avis favorable au dossier présenté par TPF mais insistent sur la nécessité d'informer avec plus de transparence, notamment en cas d'incident sur la plate-forme.

Décision du Conseil municipal :

Après quelques précisions complémentaires de M. le Député-maire, la proposition du rapporteur, soumise à un vote à main levée est adoptée à l'unanimité.

4. DOMAINE – MISE A JOUR DU PLAN CADASTRAL.

Exposé de Mme BECKER, conseillère municipale, rapporteur.

Il est donné lecture à l'assemblée d'une demande du Cabinet d'Experts Géomètres RIBIC et BOUR à Saint-Avold, sollicitant l'accord du Conseil municipal pour la réunion des lieudits « Selchen auf Lach » et « Selchen Wiese » sous le lieudit « Selchen auf Lach » et formeront ainsi le Lotissement « Le Vallon ».

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

5. FIXATION DES TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2008.

Exposé de M. FUNFSCHILLING, adjoint, rapporteur.

L'état de notification des taux d'imposition pour 2008 des quatre taxes directes locales fait ressortir les données suivantes :

Taxes	Bases 2007	Taux d'imposition 2007	Bases prévisionnelles 2008	Produit fiscal de référence (bases 2008 x taux 2007)
Habitation	13 686 178	14,58%	14 410 000	2 100 978
Foncière bâti	26 478 784	5,51%	27 530 000	1 516 903
Foncière non bâti	141 411	63,98%	145 600	93 155
Professionnelle	127 336 562	9,88%	123 775 000	12 228 970
Totaux	167 642 935		165 860 600	15 940 006

.../...

Allocations compensatrices

Au titre de la taxe :

- d'habitation	190 652 €
- foncière bâti	12 480 €
- foncière non bâti	8 823 €
- professionnelle	<u>346 454 €</u>
	558 409 €(contre 636 078 € en 2007)

Il vous est proposé de conserver pour 2008 les taux d'imposition communaux susvisés, à savoir :

- taxe d'habitation	14,58%
- taxe foncière (bâti)	5,51%
- taxe foncière (non bâti)	63,98%
- taxe professionnelle	9,88%

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité.

ABSTENTIONS (7) : M. BREM, Mme GALLANT, Mme VICENTE, M. BOULANGER, Mme TIRONI-JOUBERT, M. LANG, Mlle BENRABAH.

6a. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2008
- VILLE

Exposé de M. FUNFSCHILLING, adjoint, rapporteur.

M. FUNFSCHILLING précise que le budget principal est voté chapitre par chapitre et opération par opération, chaque conseiller étant en possession d'un exemplaire complet du budget.

Il propose au Conseil municipal de lui faire part de ses observations éventuelles et de voter à main levée, au fur et à mesure de la lecture du budget qui lui est faite.

Discussion :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES – PAGE 10

Mme GALLANT : lors du dernier conseil M. le Maire nous a expliqué qu'il souhaitait maîtriser les dépenses de fonctionnement, rechercher les économies là où elles pouvaient être réalisées, en particulier dans les services, afin de limiter l'imposition fiscale de nos foyers. Le budget primitif se divise en 2 parties :

- 39 % pour l'investissement
- 61 % pour le fonctionnement.

.../...

En comparant le budget de 2007 et de 2008, cela nous permet de constater une baisse, même si elle est limitée à 3,9 % de nos dépenses de fonctionnement.

Il convient cependant de remarquer que le budget est en déficit structurel, c'est-à-dire que nos recettes ne permettent pas de réaliser toutes nos ambitions, tant en fonctionnement qu'en investissement, sans l'apport des reliquats de 2007, c'est ce qui est inscrit, ce que vous trouvez donc en page 7, reliquat qui est d'un pourcentage de 57,2 %, qui est quand même anormalement élevé dans la partie des dépenses d'investissement.

CHAPITRE 011

Mme GALLANT poursuit : *je souhaite donc intervenir sur le chapitre 011 du fonctionnement. La baisse dans ce chapitre se situe à hauteur de 12 %, concernant toutes les charges à caractère général. Elles sont visibles essentiellement pour le personnel de service, carburant, nettoyage des locaux, vêtement de travail, entretien des bâtiments etc. J'ai 5 questions à poser sur ce chapitre :*

*Tout d'abord, une baisse très importante concernant les bâtiments, sur la ligne **61522 - bâtiments** : baisse de 59%. J'aurais aimé savoir comment vous expliquez cette baisse ?*

M. le Député-maire réitère ses propos tenus lors du débat d'orientation budgétaire au cours duquel il avait indiqué que de nombreux aménagements et travaux avaient été réalisés dans les écoles et bâtiments communaux. Il explique que ces bâtiments ont presque tous été remis en état aujourd'hui, ceci ayant été une des priorités du mandat précédent et qui explique la baisse constatée précédemment par Mme GALLANT.

Mme GALLANT poursuit : *deuxième question, la ligne **611 - Contrats de prestations de service**. Quelle est la nature des contrats de prestations de services qui est à plus de 2 000 000 €. Est-ce qu'ils prennent en charge l'entretien des bâtiments ?*

M. FUNFSCHILLING répond par la négative et explique qu'il s'agit de prestations de services concernant le nettoyage des voiries, l'entretien des espaces verts par des entreprises, etc.

Mme GALLANT poursuit : *troisième question, au niveau de l'information. On a une baisse à hauteur de 25%, pour tout ce qui est catalogues, annonces, publications, aux lignes **6236 - catalogues et imprimés et 6237 - publications**. On a un total de 223 000 € pour ce secteur. J'aurais voulu savoir, pourquoi la ligne **6236** apparaît deux fois ? De plus, que recouvrent les lignes **6231 - annonces et insertions et 6237- publications** ?*

M. FUNFSCHILLING explique que la ligne **6236 - catalogues et imprimés** a été doublée suite à un problème du logiciel et précise qu'il suffit de les cumuler. Il informe cependant que cette erreur sera rectifiée pour le prochain budget.

A la question de Mme GALLANT d'avoir des informations complémentaires concernant la ligne **6231 - annonces et insertions**, M. le Député-maire explique d'une part, que par souci d'économie, les catalogues, abonnements et autres imprimés qui ne sont pas indispensables dans les services communaux, seront stoppés et résiliés selon les cas.

D'autre part, il précise qu'il a confié à Mme STELMASZYK, le soin d'étudier avec sa commission, une nouvelle forme que pourrait prendre le bulletin municipal avec une publication tous les deux mois par exemple, plus succincte et plus efficace et qui remplacerait les différents supports de communication existants.

A la question de Mme GALLANT de savoir si les propos de M. le Député-maire concernent le bulletin municipal « Initiative », celui-ci précise qu'il sous-entendait les nombreux bulletins municipaux dans lesquels sont recensés les différentes manifestations et expositions, les vernissages, la saison culturelle, tout ce qui concerne la communication en général.

Mme GALLANT poursuit : *ma quatrième question, porte sur la ligne 60623 – alimentation. Je veux juste une précision : que recouvre cette ligne alimentation ?*

M. FUNFSCHILLING rétorque qu'il s'agit de la cantine scolaire et le centre aéré.

Mme GALLANT s'étonne de cette réponse et demande : *comment expliquez-vous alors la baisse de 14% pour cette ligne si elle concerne la cantine scolaire ? Y aurait-il une diminution de la qualité sachant que les prix des produits alimentaires augmentent ?*

MM le Député-maire et FUNFSCHILLING rétorquent que la ville se charge entièrement de la gestion de la cantine scolaire alors que précédemment cette charge revenait totalement à Dupont-Restaurant ce qui par conséquent, a l'avantage de baisser les coûts.

M. le Député-maire explique que l'objectif de ce changement était d'une part, réduire le coût pour les familles et d'autre part, baisser le coût pour la ville.

Mme GALLANT poursuit : *la cinquième question porte sur les lignes 6232 à 6257. Il y a eu une baisse modeste de 18% sur tout ce qui était représentation. Vous avez économisé globalement sur les frais de la ligne 6232 - fêtes et cérémonies, avez été plus transparent en créant la ligne 6233 - foires et expositions, pourquoi avoir augmenté la ligne budgétaire 6257 - réceptions de 330%, alors que vous disposez déjà de la ligne 6188 - autres frais divers (un compte fourre-tout) qui contient quand même 118 000 € ?*

M. le Député-maire explique que globalement les lignes « réceptions » et « fêtes et cérémonies » ont baissé, cependant il précise qu'il faut également tenir compte de ce qui est engagé, comme les expositions en cours ou la fête nationale. Il ajoute que de toutes les manifestations habituelles, ne seront conservées que les plus importantes. Il précise que la baisse s'observe également par le fait, qu'à partir du moment où les travaux du giratoire auront débuté et jusqu'à leur achèvement, il ne pourra plus y avoir de salons ou autres manifestations dans le secteur de l'Agora, pour raison de sécurité. Il en profite pour signaler que le feu d'artifice du 14 juillet sera sans doute déplacé pour les mêmes motifs.

CHAPITRE 012

M. BREM observe : *il y a une augmentation des charges de personnel, ce qui pourrait sembler normal étant donné qu'il y a une augmentation des salaires, mais lorsqu'on y regarde de plus près, les augmentations en masse, c'est-à-dire les augmentations au niveau du GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité) se situent dans une fourchette de 4 à 4,5%, et en faisant le calcul, on retrouve une augmentation de 9,2%.*

D'autre part, au niveau du personnel, il y a 286 emplois de titulaires à l'heure actuelle et 91 emplois de non titulaires. On constate que les non titulaires, à quelques unités près, représentent quasiment un tiers des emplois totaux, ce qui est énorme. Il y a eu bien sûr, pendant toute une période, beaucoup d'emplois électoraux. Je pense qu'il faudrait une gestion prévisionnelle des emplois, ce qui n'est malheureusement pas fait.

M. le Député-maire juge les propos de M. BREM infondés dans la mesure où la seule augmentation qui a été tolérée était de l'ordre de 6% et non 9%. Il précise que les emplois non titulaires concernent les emplois périscolaires, domaine dans lequel un effort a été réalisé pour l'accompagnement scolaire, la création récente des « papy trafic » aux abords des écoles et les femmes de service et autres. Selon lui, l'important est de proposer des emplois chaque fois que cela s'avère utile et bien sûr possible.

Mme TIRONI JOUBERT rétorque : *je rejoins un petit peu la remarque de M. BREM. On a l'impression, au vu de tous ces chiffres, qu'il n'y a pas de politique logique de recrutement, parce qu'en fait, on se rend compte que beaucoup d'agents ne sont pas titulaires. Certains contractuels seront-ils titularisés ?*

A la question de Mme TIRONI JOUBERT, M. le Député-maire répond par la négative et précise qu'il n'est pas prévu pour l'heure de changer le statut des non titulaires.

Mme TIRONI JOUBERT indique : *ce qui me gêne un peu, c'est que nous n'avons que cinq cadres pour tous les services, ce qui me semble vraiment très léger. J'aimerais avoir un organigramme des services, parce que j'ai l'impression que plus personne ne sait où se situer. J'ai l'impression qu'il n'y a pas d'ingénieur dans certains services techniques qui demanderaient à avoir des personnes compétentes, des personnes ayant passé des concours, des personnes qui soient dans des catégories clairement identifiées. Au vu des chiffres que j'ai, il y a 25% du personnel qui est de passage, souvent de courte durée et qui de plus n'est pas encadré. Je m'interroge quand même sur la politique que vous avez en matière de gestion du personnel.*

M. le Député-maire rétorque : *je serais très heureux de vous communiquer les chiffres correspondants aux personnes qui sont entrées à la ville de Saint-Avold avec un grade de base et qui aujourd'hui, ont des grades de contrôleurs ou autres. Vous seriez étonnée de tout ce qui est fait en termes de promotion sociale. L'une de mes préoccupations en matière de personnel est que les plus compétents soient à la tête de nos services. Je ne crois pas qu'il y ait eu, même de votre côté Mme TIRONI JOUBERT, une plainte en ce qui concerne la capacité des services à être au service des naboriens.*

Mme TIRONI JOUBERT réplique : *je pense que le fait qu'il n'y ait pas de tête dans les services (nous n'avons que 5 personnes de catégorie A), a pour conséquence, de nombreux problèmes qui ne sont plus traités en régie directe mais qui nous oblige à faire appel à des prestataires qui augmentent énormément les charges. Vous ne faites donc pas gagner de l'argent à la commune, bien au contraire.*

A la question de Mme TIRONI JOUBERT de savoir combien d'agents seront titularisés sur les 91 non titulaires, M. le Député-maire répond que cela dépendra des besoins et de la pertinence des actions qui seront menées dans les années à venir. Il précise cependant que les 91 agents ne seront pas tous titularisés.

Mme TIRONI JOUBERT rétorque : *si ce n'est pas du boulot précaire, à voir ! Installer les gens dans la précarité, c'est un choix politique que je ne partage pas. Donner du boulot pour un mois et puis après dire aux gens « j'ai plus besoin de toi », ce n'est pas « top ».*

M. le Député-maire réplique : *nous ne pouvons pas garder tout le monde ! Ceux qui auront réussi les concours auront plus de chance que les autres, à chacun donc de faire les efforts nécessaires pour être le meilleur !*

Mme TIRONI JOUBERT passe aux lignes **6454 – cotisations aux ASSEDIC et 6455 – cotisations pour assurance au personnel** et souhaite connaître les raisons de ces différentes augmentations.

M. FUNFSCHILLING explique que ces augmentations sont dues à de nouvelles garanties souscrites dans le cadre du contrat d'assurance « risques statutaires » courant 2007.

Mme TIRONI JOUBERT réplique : *ce n'est pas l'Assedic ? Parce que nous avons pris une délibération l'année dernière, pour les personnes qui sont limogées.*

M. FUNFSCHILLING explique que l'Assedic concerne les non titulaires et l'assurance concerne tout le personnel titulaire.

A la question de Mme TIRONI JOUBERT de savoir à quoi correspond la ligne **6488 autres charges**, M. FUNFSCHILLING répond qu'il s'agit des chèques déjeuner.

CHAPITRE 014

Mme GALLANT souhaite des précisions quant à la ligne **7391 - sur impôts sur les spectacles (CCAS)**.

M. FUNFSCHILLING explique qu'il s'agit du reversement des impôts sur les spectacles, qui aujourd'hui n'existent plus.

CHAPITRE 65

M. BOULANGER intervient : *M. le Maire, pourriez vous nous éclairer sur la ligne 6521 - déficit des budgets annexes à caractère administratifs.*

M. FUNFSCHILLING explique qu'il s'agit de subventions reversées au CCAS, entre autre.

A la question de M. BREM d'avoir des précisions sur ces montants, M. FUNFSCHILLING indique que *le CCAS est concerné pour 600 000 € et le CAC pour 985 492 €. Pour information ce montant était de 1 342 658 € en 2007.*

A la question de M. BOULANGER de savoir quelle formation était concernée par la ligne **6535 – formation**, M. FUNFSCHILLING répond qu'il s'agit de la formation des élus.

A cette réponse, M. BOULANGER rétorque : *pensez-vous que la somme de 3 800 € soit suffisante après un renouvellement du conseil municipal ?*

MM. le Député-maire et FUNFSCHILLING rétorquent que cette somme n'a jamais été utilisée les années précédentes.

Concernant la ligne **6574 – subventions de fonctionnement aux associations**, M. BOULANGER indique : *cette ligne concerne les subventions de fonctionnement aux associations. Comme le CCAS n'est pas concerné, est-ce qu'elle concerne l'amicale du personnel de la mairie ?*

M. FUNFSCHILLING répond par l'affirmative mais précise que l'amicale du personnel n'est pas la seule concernée.

M. BOULANGER souhaite des éclaircissements concernant les lignes **6558 – autres contributions obligatoires** et **658 – charges diverses de la gestion courante**.

M. FUNFSCHILLING explique que la ligne **658** correspond à la redevance des ordures ménagères versée au budget annexe des ordures ménagères.

M. LANG revient sur la ligne **6574 - subventions de fonctionnement aux associations** et demande : *vous diminuez donc les subventions aux associations de près de 300 000 € si j'ai bien compris ?*

M. le Député-maire réitère ses propos : *nous avons dit que ce serait un budget de rigueur, nous ferons toutes les économies possibles. Je m'explique : nous avons un tissu associatif sympathique qui aura encore tout le soutien nécessaire. Cependant il y a des associations qui sont peut-être aujourd'hui un peu mieux dotées que d'autres, aussi nous mettrons un peu d'ordre dans les priorités que nous accorderons à la vie associative locale, par rapport à des critères que nous établirons.*

M. LANG demande : *allez-vous créer des clés de répartition fixe, connues de tout le monde ?*

M. le Député-maire réplique : *Tout à fait. Chez nous, tout est transparent. J'ai demandé à Mme AUDIS de se consacrer aux domaines chers à M. BREM comme les CIA et un certain nombre d'associations pour aboutir à une meilleure gestion des dépenses, « dépenser mieux et moins ».*

M. BREM intervient : *je commencerais par votre dernière phrase, en dépensant moins, pour faire tout aussi bien ou mieux. Vous l'avez déjà répété M. le Maire à plusieurs reprises, mais curieusement, en période électorale, vous avez abondamment arrosé certaines associations. J'espère que les clés de répartition ne seront pas sur des bases électorales, comme vous avez pu le démontrer, comme vous avez déjà tenté de le faire à Huchet dernièrement. J'espère que ce ne sera pas sur ces critères là. Nous y veillerons scrupuleusement!*

M. le Député-maire s'insurge contre ces propos et réplique : *je parlais des nouvelles clés de répartition qui seront présentées et votées. Pour l'heure, ce qui nous incombe à mes collègues et amis de la majorité ainsi qu'à moi-même, c'est de gérer cette commune. Nous le ferons avec conviction et rigueur.*

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES – PAGE 13

Mme TIRONI JOUBERT souhaite connaître la fin de la phrase qui accompagne la ligne **7067 - redevances et droits des services périscolaires et**

M. FUNFSCHILLING indique que ce détail lui sera communiqué ultérieurement si elle le souhaite, et lui précise d'ores et déjà que cet article concerne le restaurant d'enfants du centre aéré.

Mme TIRONI JOUBERT souhaite savoir pour quelles raisons cette somme est aussi importante.

M. FUNFSCHILLING explique que l'année passée le restaurant d'enfants n'a fonctionné que partiellement alors qu'aujourd'hui c'est une année complète qui est prise en compte.

NB : après vérification, le libellé exact de la ligne 7067 est le suivant : redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement.

CHAPITRE 73

Mme TIRONI JOUBERT intervient : *la taxe sur l'électricité, on passe à 300 000 €. Vous pouvez nous donner une explication ?*

M. FUNFSCHILLING précise : *cela représente à peu près ce qui a été réalisé l'année dernière, donc, c'est une prévision sur laquelle nous nous basons.*

CHAPITRE 74

M. BREM intervient : *on constate que les subventions diminuent, cela est lié à toute la politique gouvernementale de restriction budgétaire.*

M. le Député-maire lui suggère d'écrire au premier ministre.

M. FUNFSCHILLING rappelle que pour l'heure il est question de la politique communale.

M. BREM rétorque : *la politique communale est bien liée à la politique nationale, vous n'allez pas me faire croire qu'elle est indépendante de la politique nationale !*

M. le Député-maire partage cet avis et considère que c'est une raison de plus pour que les dossiers subventionnables soient plus cohérents, plus pertinents et que toutes les instances susceptibles d'apporter une participation financière soient contactées.

CHAPITRE 75

Mme TIRONI JOUBERT souhaite connaître la raison d'une telle diminution.

M. FUNFSCHILLING rappelle que le programme de la régie qui consistait à remplacer 14 km de fonte grise avait pour objectif une date de fin de chantier au 31 décembre 2007, par conséquent il précise que les excédents ont aujourd'hui baissés.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES – PAGE 15**CHAPITRE 20**

A la question de Mme TIRONI JOUBERT de savoir à quoi correspond la ligne **205 - concessions et droits similaires, brevets, licence**, M. FUNFSCHILLING répond qu'il s'agit des logiciels, les droits sur les logiciels liés à l'informatique.

CHAPITRE 21

M. BREM intervient : *à propos de la ligne 2158 - autres installations, matériel et outillage technique* : chaque année on renouvelle notre outillage, cela revient cher. Si on fait le compte de toutes les sommes dépensées durant toutes ces années, cela fait beaucoup de matériel.

M. le Député-maire réplique : *nous en avons aussi un grand besoin, cependant, rassurez vous M. BREM, je souhaite également mettre de l'ordre dans ces affaires là. Je pense tout de même que nous ne faisons pas de travaux avec rien. Il faut du matériel, il faut l'entretenir, il vieillit, il casse etc. Je suis d'accord avec vous, en disant qu'il est nécessaire que ce matériel soit utilisé dans des conditions optimales, qu'il soit conservé le plus longtemps possible, qu'il ne disparaisse pas et qu'il soit là où on souhaite qu'il soit et l'utiliser comme il doit l'être.*

Mme TIRONI JOUBERT constate : *à la ligne 2138 - autres constructions*, nous avons 1 € au budget primitif et là, nous avons 139 500 €. Pourriez-vous nous dire à quoi cela correspond ?

M. FUNFSCHILLING précise qu'il s'agit de l'ex-DDE, le bâtiment situé avenue Patton.

Mme GALLANT intervient : *M. le Maire, à propos de la ligne 2183 - matériel de bureau et matériel informatique*, quelle est votre politique municipale, est-ce que vous changez annuellement, comment cela se passe ?

M. le Député-maire explique : *en informatique les choses changent assez rapidement, il est nécessaire d'évoluer avec le temps. En ce qui concerne le matériel de bureau comme les ordinateurs par exemple, ceux-ci ont une durée de vie d'environ 3 ans. Pour ce qui concerne le mobilier, celui-ci est remplacé progressivement. Par ailleurs, dans ce budget que j'appelle pour ma part, un budget de rigueur, je regarderai aussi les portables, l'utilité d'en avoir ou pas, tout comme pour ce qui concerne les voitures de service.*

Mme TIRONI JOUBERT réplique : *je suis quand même interpellée, parce qu'en matériel informatique, on avait déjà dépensé 157 000 € en 2006. Cette année encore 159 000 €, et ce n'est pas du mobilier, la ligne du dessous 2184 - précise « mobilier ».*

M. le Député-maire indique qu'il faut également considérer tous les photocopieurs sans oublier ceux des écoles, ce qui représente une masse importante.

Selon Mme TIRONI JOUBERT les photocopieurs ou les ordinateurs ne sont pas remplacés chaque année.

M. Député-maire acquiesce mais précise cependant qu'ils le sont en moyenne tous les 3 ans.

Mme TIRONI JOUBERT poursuit : *en termes de comptabilité, il y a tout de même des durées d'amortissement. Un matériel informatique, on l'amortit sur combien de temps ?*

A la question de Mme TIRONI JOUBERT, M. FUNFSCHILLING répond 3 ans.

Mme TIRONI JOUBERT s'étonne : *chaque année on rachète du matériel informatique, j'ai l'impression tout de même qu'on change régulièrement de matériel informatique, de photocopieurs...*

M. FUNFSCHILLING précise que les propositions nouvelles du budget sont prévisionnelles, pour l'heure personne ne peut dire si la somme de 159 000 € sera dépensée.

M. LANG souhaite connaître la différence entre la ligne **2158 – autres installations, matériel et outillages techniques** du chapitre 21 et la ligne **2315 – installations, matériel et outillages techniques** du chapitre 23.

M. FUNFSCHILLING explique qu'il s'agit de l'acquisition de matériel à la ligne **2158**, les prévisions ont été réduites.

CHAPITRE 23

Mme VICENTE souhaite des éclaircissements concernant la ligne **2315 - installations, matériel et outillages techniques**, et demande : *M. le Maire, il s'agit de quelle installation, quel matériel et quel outillage, c'est technique, mais il nous faudrait plus de précisions.*

M. FUNFSCHILLING rétorque qu'il ne s'agit pas d'outillage mais de voirie.

M. le Député-maire précise qu'il y a en plus les cônes et barrières de protection, tout le matériel nécessaire concernant la voirie.

M. BREM ajoute : *chaque année on renouvelle le matériel, là aussi je trouve que...*

Pour conclure sur ce chapitre, M. FUNFSCHILLING explique qu'il ne s'agit pas de matériel mais de travaux. Il précise qu'il est prévu 2 600 000 € pour des travaux de voirie.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES – PAGE 17

CHAPITRE 13

A la question de M. BREM de savoir si les programmes de la PDAU sont prévus dans ce budget, M. FUNFSCHILLING répond par l'affirmative et précise qu'il y a des restes à réaliser consultables à la page suivante.

M. LANG souhaite savoir si, pour cette année 2008, sont prévus de nouveaux projets éligibles à la PDAU ou si seront réalisés les projets prévus en 2007.

M. FUNFSCHILLING répond qu'il y a le projet de la piscine.

M. le Député-maire explique le fonctionnement de la PDAU et précise qu'il s'agit d'une aide financière attribuée par le Conseil général pour des projets d'aménagement et de développement urbain. La sélection des projets qui y seront rattachés reste au choix des communes et pour ce qui concerne Saint-Avold cette aide sera consacrée, cette année, exclusivement à la piscine.

CHAPITRE 16

M. LANG indique : *la ligne 1641 – emprunts, correspond à un emprunt pour équilibrer le budget si vous réalisez tous les investissements prévus, c'est bien cela ?*

M. le Député-maire répond par l'affirmative.

M. LANG poursuit : *quel projet souhaitez-vous financer par l'emprunt ?*

M. FUNFSCHILLING rétorque : *vous allez le voir dans la suite, de toute façon, c'est une prévision d'emprunt en fonction de l'investissement qu'on va faire.*

Page 28 – Caserne Ardant du Picq

A la question de M. BREM de savoir si la somme indiquée correspond au prix global, Mme BETTING répond que cette somme correspond à 1/5^{ème}.

M. FUNFSCHILLING explique que la ville va payer en 5 fois, 200 000 € et sans intérêt.

Mme TIRONI JOUBERT souhaite connaître la date à laquelle la ville en sera propriétaire.

M. FUNFSCHILLING rétorque que la ville est déjà propriétaire.

Mme TIRONI JOUBERT souhaite savoir à partir de quelle date la ville pourra y faire des installations ou réaliser des constructions.

M. le Député-maire explique les différentes étapes prévues sur le site de l'Ardant du Picq. Il indique que dans un premier temps il est nécessaire d'étudier avec la commission de l'urbanisme, les bâtiments qui seront conservés et ceux qui seront démolis. Il ajoute qu'ensuite il faudra démolir, désamianter (travaux prévus pour 2008-2009) et seulement après des projets pourront y être réalisés. Il rappelle que dans l'immédiat il y aura la maison de retraite dont le permis de construire a été déposé avec un achèvement des travaux prévus pour 2010.

M. BREM souhaite savoir si dans les opérations à réaliser sont concernés les ronds-points.

M. le Député-maire indique que concernant les ronds-points, il y a une priorité, il s'agit du rond-point Cora, ensuite sont prévus les ronds-points du Crusem, celui près de la Foirfouille qui permettra d'évacuer un certain nombre de camions directement dans la zone industrielle sans oublier celui de la nationale, près du Novotel.

Décision du conseil municipal :

Le conseil municipal,

- 1) adopte les différents chapitres et opérations du budget primitif 2007, à savoir :

Chapitre ou opération (1)	Ont voté			Décision (5)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	
Fonctionnement Dépenses 011	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix	M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix		Adopté à la majorité.
012	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix	M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix		Adopté à la majorité.

Conseil municipal - Ville de Saint-Avold

Chapitre ou opération (1)	Ont voté			Décision (5)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	
014	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix	M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix		Adopté à la majorité.
65	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix	M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix		Adopté à la majorité.
66	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
67	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
023	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
042	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.

Conseil municipal - Ville de Saint-Avoid

Chapitre ou opération (1)	Ont voté			Décision (5)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	
Fonctionnement recettes 013	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
70	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
73	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
74	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
75	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
76	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.

Conseil municipal - Ville de Saint-Avold

Chapitre ou opération (1)	Ont voté			Décision (5)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	
77	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
Investissement Dépenses 20	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
204	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés. M. KIKULSKI est sorti momentanément ; par conséquent il n'a pas participé au vote.
21	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix	M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix		Adopté à la majorité.
23	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix	M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix		Adopté à la majorité.
10	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.

Conseil municipal - Ville de Saint-Avold

Chapitre ou opération (1)	Ont voté			Décision (5)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	
16	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
27	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
Investissement Recettes 13	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
16	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
10	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
138	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.

Conseil municipal - Ville de Saint-Avold

Chapitre ou opération (1)	Ont voté			Décision (5)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	
16	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
27	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
024	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
021	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
040	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
0402	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.

Chapitre ou opération (1)	Ont voté			Décision (5)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	
0502	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 27 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 6 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
0601	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 7 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.
1003	Tous les conseillers = 33 voix			Adopté à l'unanimité.
1006	Tous les conseillers Sauf colonne (3) = 27 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABAH = 6 voix	Adopté à l'unanimité des exprimés.

2) arrête, par conséquent, le budget primitif 2008, en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 47 079 674,50€ se décomposant comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	18 402 037,36€	18 402 037,36€
Fonctionnement	28 677 637,14€	28 677 637,14€
TOTAUX	47 079 674,50€	47 079 674,50€

- 3) précise que son équilibre est assuré par :
- un produit fiscal de 15 300 000 € ainsi que 558 409€ d'allocations compensatrices au titre des taxes d'habitation, taxe foncières et taxe professionnelles ;
 - une prévision d'emprunts nouveaux de 5 000 000 €.

4) autorise, à la majorité de :

26 voix POUR

CONTRE (7) : M. BREM, Mme GALLANT, Mme VICENTE, M. BOULANGER, Mme TIRONI-JOUBERT, M. LANG, Mlle BENRABAH,

M. le Député-maire à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

6b. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2008 **- BUDGET ANNEXE DE L'ACTION CULTURELLE**

Exposé de M. FUNFSCHILLING, adjoint, rapporteur.

Le projet de budget primitif de l'action culturelle pour l'exercice 2008 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Discussion :

A la question de Mlle BENRABAH de savoir à quoi correspond la ligne **6042 - achats de prestations de services**, M. FUNFSCHILLING répond qu'il s'agit des spectacles.

Mlle BENRABAH constate une diminution et demande des éclaircissements.

M. FUNFSCHILLING explique qu'il est prévu moins de spectacles.

Mlle BENRABAH estime que réduire les spectacles n'est pas une décision judicieuse si le souhait de la municipalité est de conserver une ville attractive.

M. FUNFSCHILLING explique que les spectacles seront moins coûteux.

A cette explication Mlle BENRABAH demande s'il sera question d'une diminution des spectacles ou de spectacles moins onéreux.

M. FUNFSCHILLING répond qu'il y aura les deux.

Selon Mlle BENRABAH, pour rendre une ville plus attractive il serait nécessaire au contraire, de proposer des spectacles qui soient plus nombreux, plus variés et pour tout public.

M. le Député-maire estime que le centre culturel propose déjà un choix très varié de spectacles. Il ajoute que l'idée aujourd'hui est de proposer autant de spectacles que dans le passé, dans des styles différents et qui de plus soient moins coûteux.

Mlle BENRABAH poursuit : *concernant la ligne 6065 - livres, disques, cassettes, bibliothèque et médiathèque, par rapport à la bibliothèque ou la médiathèque, je souhaite savoir s'il existe toujours un contrat avec la bibliothèque départementale de prêt et si les 11 000 € correspondent à ce contrat ?*

M. le Député-maire répond par l'affirmative.

Mlle BENRABAH constate une diminution de près de 10 000 €, ce qu'elle juge énorme.

M. le Député-maire explique : *dans un premier temps il est indispensable de s'interroger sur la nécessité de conserver à Saint-Avold la médiathèque et la bibliothèque pour tous. Pour ce qui concerne la médiathèque du centre culturel, il serait souhaitable d'avoir une salle plus grande pour pouvoir y présenter tous les livres. Je vous rappelle que le projet, au centre culturel, est d'en faire un lieu qui soit plus attractif avec une salle qui soit d'un niveau départemental et une médiathèque conséquente. Je souhaiterais également y adjoindre d'autres équipements tels qu'une salle de danse ou autres pour palier les différents problèmes rencontrés dans ce cadre là aussi bien à la MJC qu'à l'école de musique.*

A la question de M. LANG de savoir si la ligne **6251 – voyages et déplacements** englobe les déplacements des personnes qui se déplacent dans le but de chercher des spectacles, M. FUNFSCHILLING répond par l'affirmative et ajoute qu'elle concerne également les artistes.

Selon M. LANG les artistes sont payés dans le cadre « des achats de prestations »

M. FUNFSCHILLING rétorque que cela dépend du contrat.

M. LANG constate qu'il y a moins de spectacles, en revanche les déplacements pour trouver ces spectacles sont presque stables et représentent 1/6^{ème} du coût des spectacles pour toute une saison.

M. FUNFSCHILLING explique que cela dépend de l'artiste.

M. LANG indique que son constat ne concerne pas les artistes mais les déplacements.

M. le Député-maire précise que l'artiste se déplace avec ses musiciens.

M. BREM souhaite des précisions quant aux contrats de prestations de services.

M. FUNFSCHILLING explique qu'il y a d'une part le cachet de l'artiste et d'autre part l'artiste lui-même.

M. BREM souhaite savoir sous quelle ligne budgétaire est inscrit le matériel mis à la disposition des artistes.

M. FUNFSCHILLING répond qu'il s'agit de la ligne **6188 – autres frais divers**.

M. BREM poursuit : *je voulais revenir sur le chapitre investissement. J'ai fait la comparaison avec les documents antérieurs. Vous avez tellement décrié ce CAC, M. le Maire, au début de votre dernière mandature... « qu'il allait tomber en ruine, qu'il y avait des sommes énormes à engoutir pour le rendre plus attractif », vous étiez même prêt à le vendre. Lorsque je fais le bilan des travaux effectués pour le remettre un petit peu en état, cela avoisine les 350 000 € sur 7 ans , alors, était-il dans un état tel que vous l'aviez dit ?*

M. le Député-maire admet qu'une restauration totale n'avait pas été souhaitée dans la mesure où celle-ci avait été jugée trop importante du fait que le CAC n'avait pas été entretenu durant près de 20 ans. Depuis, le travail qui a été effectué sur ce bâtiment était le minimum à entreprendre pour essayer de le rendre un peu plus attractif de part sa structure et de part ses programmes. Il ajoute que le but était, d'une part, de prouver que Saint-Avold a le pouvoir d'attirer des foules grâce à ce centre culturel et d'autre part de réduire le déficit. Il indique que cette même réflexion doit se faire au niveau du département afin que celui-ci investisse également dans une salle à vocation départementale et permettre ainsi des prix de billets raisonnables.

Pour finir Mme TIRONI JOUBERT souhaite savoir sur quelle ligne budgétaire se trouve la patinoire.

M. FUNFSCHILLING répond que la patinoire se trouve sur la ligne **6232 -fêtes et cérémonies**.

Décision du Conseil municipal :

Le conseil municipal,

- 1) adopte les différents chapitres et opérations du budget 2008, savoir :

Chapitre (1)	Ont voté			Décision (5)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	
Fonctionnement Dépenses 011	Tous les conseillers Sauf colonne (4) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABACH = 7 voix	Adopté à la majorité.
012	Tous les conseillers Sauf colonne (4) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABACH = 7 voix	Adopté à la majorité.
65	Tous les conseillers Sauf colonne (4) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABACH = 7 voix	Adopté à la majorité.
66	Tous les conseillers Sauf colonne (4) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABACH = 7 voix	Adopté à la majorité.

Conseil municipal - Ville de Saint-Avold

Chapitre (1)	Ont voté			Décision (5)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	
67	Tous les conseillers Sauf colonne (4) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABACH = 7 voix	Adopté à la majorité.
023	Tous les conseillers Sauf colonne (4) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABACH = 7 voix	Adopté à la majorité.
042	Tous les conseillers Sauf colonne (4) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABACH = 7 voix	Adopté à la majorité.
Fonctionnement Recettes 013	Tous les conseillers Sauf colonne (4) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABACH = 7 voix	Adopté à la majorité.
70	Tous les conseillers Sauf colonne (4) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABACH = 7 voix	Adopté à la majorité.
74	Tous les conseillers Sauf colonne (4) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABACH = 7 voix	Adopté à la majorité.
75	Tous les conseillers Sauf colonne (4) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABACH = 7 voix	Adopté à la majorité.
Investissement Dépenses	Tous les conseillers Sauf colonne (4) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABACH = 7 voix	Adopté à la majorité.

Conseil municipal - Ville de Saint-Avold

Chapitre (1)	Ont voté			Décision (5)
	POUR (2)	CONTRE (3)	ABSTENTION (4)	
20	Tous les conseillers Sauf colonne (4) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABACH = 7 voix	Adopté à la majorité.
21	Tous les conseillers Sauf colonne (4) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABACH = 7 voix	Adopté à la majorité.
23	Tous les conseillers Sauf colonne (4) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABACH = 7 voix	Adopté à la majorité.
16	Tous les conseillers Sauf colonne (4) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABACH = 7 voix	Adopté à la majorité.
Investissement Recettes	Tous les conseillers Sauf colonne (4) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABACH = 7 voix	Adopté à la majorité.
10	Tous les conseillers Sauf colonne (4) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABACH = 7 voix	Adopté à la majorité.
021	Tous les conseillers Sauf colonne (4) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABACH = 7 voix	Adopté à la majorité.
040	Tous les conseillers Sauf colonne (4) = 26 voix		M. BREM Mme GALLANT Mme VICENTE M. BOULANGER Mme TIRONI-JOUBERT M. LANG Mlle BENRABACH = 7 voix	Adopté à la majorité.

- 2) arrête, par conséquent le budget primitif 2008, en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 1 454 050,92€ se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	216 158,92€	216 158,92€
Fonctionnement	1 237 892,00€	1 237 892,00€
TOTAUX	1 454 050,92€	1 454 050,92€

Etant précisé que son équilibre est assuré par une subvention d'équilibre du budget principal de 985 492 €.

- 3) approuve le budget primitif annexe de l'action culturelle pour l'exercice 2008 tel que présenté ci-dessus ;
- 4) autorise, à la majorité de :

26 voix **POUR**

ABSTENTIONS (7) : M. BREM, Mme GALLANT, Mme VICENTE, M. BOULANGER, Mme TIRONI-JOUBERT, M. LANG, Mlle BENRABAH,

M. le Député-maire à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

6c. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2008 **- BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM**

Exposé de M. FUNFSCHILLING, adjoint, rapporteur

Le projet de budget primitif du crématorium pour l'exercice 2008 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il est arrêté en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 228 320,11 € se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	42 687,48€	42 687,48€
Fonctionnement	185 632,63€	185 632,63€
TOTAUX	228 320,11€	228 320,11€

Son équilibre est assuré par le produit de la taxe de crémation estimé à 68 950€.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil municipal :

- 1) d'approuver le budget primitif annexe du crématorium pour l'exercice 2008 tel que présenté ci-dessus ;
- 2) d'autoriser M. le Député-maire à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

6d. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2008
- BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

Exposé de M. FUNFSCHILLING, adjoint rapporteur.

Le projet de budget primitif annexe pour les ordures ménagères pour l'exercice 2008 est soumis au conseil municipal avec tous les renseignements utiles, chaque conseiller étant par ailleurs en possession d'un exemplaire de ce document.

Il est arrêté en recettes et en dépenses (en mouvements budgétaires) à la somme de 2 048 926,87€ se décomposant comme suit :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	21 827,00€	21 827,00€
Fonctionnement	2 027 099,87€	2 027 099,87€
TOTAUX	2 048 926,87€	2 048 926,87€

Son équilibre est assuré par une prévision de 1 500 000 € au titre de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Ceci étant exposé, il est proposé au Conseil municipal :

- 1) d'approuver le budget primitif annexe pour les ordures ménagères pour l'exercice 2008 tel que présenté ci-dessus ;
- 2) d'autoriser M. le Député-maire à procéder tout au long de l'exercice budgétaire aux éventuels virements de crédits nécessaires à la continuation des programmes y figurant, ceci par virements internes, dans la limite des crédits votés par chapitre budgétaire.

Discussion :

M. BREM souhaite des éclaircissements quant à la ligne **654 - pertes sur créances irrécouvrables**. Il s'étonne qu'une créance sur les pertes irrécouvrables de 383 499 € soit déjà inscrite, qui de plus est en augmentation par rapport aux pertes irrécouvrables de l'année passée.

M. FUNFSCHILLING rétorque qu'il s'agit de factures impayées pour 2006 et 2007. Il précise que ce montant correspond au cumul des deux exercices.

.../...

M. BREM se demande alors s'il s'agit d'une proposition ou d'un cumul.

MM. le Député-maire et FUNFSCHILLING rétorquent qu'il s'agit des factures qui ne sont pas encore payées et rappellent que ce montant est prévisionnel.

M. BREM estime cette somme importante.

M. le Député-maire explique que la gestion des ordures ménagères est très complexe car elle tient compte des nombreux changements qu'il peut y avoir dans les foyers.

M. FUNFSCHILLING annonce les sommes restant à recouvrer, savoir pour 2006 : 158 840 € et pour 2007 : 294 367 €.

M. LANG demande où en est l'enquête menée dans le cadre du SIVCOM. Il indique que des enquêteurs devaient interroger les riverains.

M. STEINER informe qu'effectivement le SIVCOM avait lancé une enquête. Il précise que cette enquête a été menée par la communauté de communes en vue du futur changement de collecte, le multi flux. Celle-ci consistait à recenser chaque foyer, le nombre de personnes, le type de bac et l'état du bac. Cette enquête est aujourd'hui terminée cependant le SIVCOM n'a pas encore rendu son rapport.

M. LANG s'étonne de cela car selon lui de nombreuses personnes n'ont pas été contactées. En revanche, M. TLEMSANI indique qu'en ce qui le concerne sa situation a bien été examinée lors de cette enquête.

M. FUNFSCHILLING suggère à M. LANG de faire part de cela au SIVCOM.

M. BREM souhaite savoir si le montant que devra payer chaque foyer en fonction de sa composition a déjà été déterminé pour 2008.

M. le Député-maire répond par la négative. Il ajoute que le fait que l'intercommunalité prenne en compte les ordures ménagères à partir du 1^{er} janvier 2009, entraînera forcément des répercussions au niveau des autres communes dans la mesure où il y a des impayés à transférer. Il précise que l'heure est à la réflexion sur le fait de conserver le système actuel ou revenir à la taxe. Il souligne que cette question sera soulevée lors du prochain conseil communautaire.

Mme TIRONI JOUBERT intervient : *je crois qu'il ne faut pas raconter tout et n'importe quoi ! Vous êtes tout de même responsable de cette taxe, parce que vous avez loupé la date butoir qui consistait à se positionner, soit pour la taxe, soit pour la redevance ! Je suis la porte parole des 46% de naboriens qui m'ont donné leur aval. Ils ont en travers de la gorge le fait d'avoir une redevance des ordures ménagères qui est tout, sauf juste. Je suis désolée, vous êtes responsable de cette situation. Je vous rappelle M. TLEMSANI, que ça vous plaise ou pas, je suis la porte parole des 46% de naboriens qui sont insatisfaits de payer une redevance calculée sur une base très floue, très injuste. Je rappelle que cette redevance des ordures ménagères, est le résultat d'un manque d'assiduité des élus de la majorité de l'ancienne mandature et de la mandature actuelle. Le président de la communauté de communes a oublié de se positionner, ou pour la taxe ou pour la redevance, et on se retrouve avec une redevance ! Maintenant, ce même président, voudrait faire croire qu'on peut passer à la taxe, mais on ne peut plus passer à la taxe, vous le savez très bien, ce n'est pas légal, alors arrêtez de raconter tout et n'importe quoi, surtout aux autres élus de la communauté de communes ! Quand on veut être président, quand on veut être réélu président, il faut savoir ce qu'on raconte.*

.../...

Ne racontez pas n'importe quoi, vous n'avez pas été à la hauteur en tant que président de la communauté de communes par le passé, et je pense que vous ne serez toujours pas à la hauteur ! Je crois que vous ne devriez pas postuler pour être à nouveau président, parce que vous avez amené tout le monde au clash.

M. Patrice MAIRE intervient : *voilà déjà 2 conseils municipaux au cours desquels vous nous targuez d'être incompetents. J'ai relevé 2, 3 points : le premier concerne les 3 800€ nécessaires à la formation des nouveaux élus. Il faudrait que vous en bénéficiiez, ça c'est une chose, parce que lorsqu'on confond « compte de charge » et « compte d'immobilisation », qu'on se permet de voter « contre » les dotations informatiques lorsqu'on sait que la fracture numérique est quelque chose d'important, j'ai des doutes effectivement... Vous soulevez des problèmes de précarité, mais je peux vous assurer que si la ville donne une chance d'avoir un contrat d'un mois, c'est un levier important pour acquérir de l'expérience et trouver un emploi par la suite. Par ailleurs vous vous êtes abstenus sur la dotation aux amortissements aux provisions, mais il s'agit d'une règle comptable alors ne me parlez pas d'incompétence.*

Voilà, aujourd'hui nous vous donnons une réponse aux attaques que vous nous faites sans arrêt et sans qu'elles ne soient motivées.

Mme TEPPER poursuit : *je souhaite intervenir à mon tour au niveau de la formation et au niveau des emplois. C'est vrai que je suis toute nouvelle, c'est vrai qu'il y a beaucoup de choses que je ne connais pas, mais lorsqu'on parle effectivement de 91 emplois non titulaires, on parle de ces personnes que je suis, c'est-à-dire des demandeurs d'emplois, des personnes en réinsertion etc., à qui on donne une chance d'avoir un emploi pour 6 mois. Cela leur permet de passer leur permis de conduire et de revenir vers l'emploi. Il faut vraiment savoir de quoi on parle, lorsqu'on parle de ces emplois là. Je ne peux pas laisser dire qu'il s'agit d'emplois de complaisances pour la mairie. L'emploi et l'insertion sont une priorité, et c'est aussi votre priorité par rapport à votre couleur politique. Par ailleurs, ce qui me choque énormément, c'est que je pensais que le but d'être membre d'un conseil municipal était de construire et d'aller de l'avant dans la mesure où nous représentons, les uns comme les autres, les naboriens. Ces petites « guéguerres » intestines deviennent parfois ridicules et reviennent sur des projets du passé. Personnellement je ne souhaite pas savoir, qui a dit « ceci et cela il y a 4 ans ». Ce qui est important aujourd'hui c'est d'avancer ! Personne n'a la science infuse, il faut qu'il y ait un contre pouvoir, il faut qu'il y ait une opposition, on est tous d'accord avec cela. Je suis atterrée et j'estime qu'il n'y a aucun respect. Nous sommes des individus. Nous devons nous respecter les uns et les autres, sans « guéguerre » ! « Nous bossons ensemble, bon sang !*

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité de :

26 voix POUR

CONTRE (7) : M. BREM, Mme GALLANT, Mme VICENTE, M. BOULANGER, Mme TIRONI-JOUBERT, M. LANG, Mlle BENRABAH.

7. DOMAINE – ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT AUX CONSORTS OREFICE ET AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE SIS A DOURD’HAL.

Exposé de M. STEUER, Conseiller municipal, rapporteur.

La municipalité a saisi l’opportunité d’acquérir différents terrains sis à Dourd’hal et cadastrés :

**Ban de Dourd’hal
Lieudit « Gründchen »
Section 68 n°13 d’une contenance de 05 a 60 ca
(appartenant aux Consorts OREFICE)
Section 68 n°14 d’une contenance de 12 a 68 ca
(appartenant au CCAS)**

L’estimation domaniale en date du 13 février 2008 a conclu à une valeur vénale de 700 € l’are.

Vos commissions des affaires foncières et des finances vous proposent :

- a) d’acquérir pour le compte de la commune les parcelles susvisées au prix de 700 € l’are à savoir :
 - o pour les consorts OREFICE : 5a 60ca x 700 € = 3 920€ (trois mille neuf cent vingt euros)
 - o pour le CCAS : 12a 68ca x 700 € = 8 876 € (huit mille cent soixante seize euros).

soit pour la totalité de l’opération, un coût d’acquisition de 12 796 € (douze mille sept cent quatre vingt seize euros).

- b) d’autoriser M. le Député-maire à signer les actes à intervenir pardevant l’un ou l’autre des deux notaires en résidence à Saint-Avold aux frais de la commune.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2008, chapitre 21/824-2111.

Discussion :

Aux questions de Mme TIRONI JOUBERT de connaître d’une part l’identité des consorts OREFICE et d’autre part le but de cet achat, M. le Député-maire répond qu’il s’agit des héritiers OREFICE et que le but de cette acquisition est de servir pour la construction du foyer de Dourd’hal.

Selon Mme TIRONI JOUBERT il était question d’une 3^{ème} parcelle. Elle s’interroge par rapport à cela et souhaite savoir si le projet de foyer aboutira même sans cette 3^{ème} parcelle.

M. le Député-maire répond par l’affirmative et indique que l’architecte reverra le projet de façon à ce que l’emprise suffise avec seulement deux parcelles.

Mme TIRONI JOUBERT précise : « *mon vote sera vraiment lié à l'objectif final, si jamais on acquiert les terrains et que ce n'est pas dans le but que vous venez de dire explicitement, je ne peux pas vous donner mon accord* ».

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité de :

25 voix POUR

ABSTENTIONS (8) : Mlle BERTRAND, M. BREM, Mme GALLANT, Mme VICENTE, M. BOULANGER, Mme TIRONI-JOUBERT, M. LANG, Mlle BENRABAH.

8. CONSTRUCTION D'UN BOULODROME COUVERT AU QUARTIER JEANNE D'ARC – AVENANTS.

Exposé de M. SCHAMBILL, adjoint, rapporteur.

Au terme de la procédure et par délibération en date du 31 janvier 2007 point 20, votre assemblée autorisait la signature du marché pour la construction du boulodrome avec la société ALBIZZATI, enregistré au répertoire des actes administratifs sous le n°11292 du 5 février 2007 pour un montant de 605 712,44 € HT soit 724 432,08 € TTC.

Des travaux modificatifs ont été effectués, à savoir :

- surlargeur de la porte de secours,
- renforcement de l'éclairage de sécurité,
- installation de supports sous couverture pour la fixation des modules de chauffage et éclairage à intervalles réguliers,
- mise en place d'un guichet pour la distribution des boules et inscription,
- menus travaux de plâtrerie et de carrelage.

Ils font l'objet de trois avenants générant des coûts en plus et en moins portant le nouveau montant du marché à :

Montant initial du marché HT		605 712,44
Avenant n° 1	690,00	
Avenant n° 2	14 543,00	
Avenant n° 3	- 452,30	
Total des avenants	Soit 2,4 %	14 780,70
Montant final du marché HT		620 493,14

Les crédits sont disponibles au budget 2008.

Par ces motifs, il est proposé à l'assemblée, sur avis favorable des commissions des travaux et des finances d'autoriser M. le Député-maire à signer ces avenants et toutes pièces y relatives.

.../...

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à la majorité de :

26 voix POUR

CONTRE (7) : M. BREM, Mme GALLAND, Mme VICENTE, M. BOULANGER, Mme TIRONI-JOUBERT, M. LANG, Mlle BENRABAH.

9. DEMANDE DE SUBVENTION PRESENTÉE PAR LE LYCEE PONCELET POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT HUMANITAIRE.

Exposé de M. TLEMSANI adjoint, rapporteur.

Le foyer socio-éducatif du Lycée Poncelet organise chaque année un concert au bénéfice de l'association "Partage Honduras" et de l'UNICEF.

Cette manifestation se tiendra le 7 mai prochain à 20h30 en l'abbatiale Saint Nabor.

L'association sollicite la prise en charge des frais liés au transport et à l'accord d'un piano de concert mis à disposition par les établissements THIELL de Forbach.

Votre Commission des affaires sociales propose l'attribution d'une subvention de 250 € au profit du foyer socio-éducatif, pour la prise en charge de cet instrument.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2008, Chapitre 65-5202 - Article 6574.

Décision du conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

10. RENOVATION DES VOIRIES ET RESEAUX DIVERS DES RUES DE NAPLES, D'ESSIN ET IMPASSE DES JONCS – DEMANDE DE SUBVENTION ET REACTUALISATION DE L'A.P.D.

Exposé de M. SPERLING, conseiller municipal, rapporteur.

Par délibération en date du 6 juillet 2000, point n°21, le Conseil municipal a accepté le principe de la rénovation des voiries et réseaux divers des rues de Naples, d'Essin et de l'impasse des Joncs dans le cadre du GIRZOM – Programme 2001.

Par délibération du 5 octobre 2000, point n°15, la mission de maîtrise d'œuvre relative à cette opération a été confiée au groupement solidaire ESPACE ARCHITECTURE – LOGO B.

Par délibération du 27 février 2002, vous avez décidé conformément à l'avis de la Direction départementale de l'équipement de revoir l'avant projet définitif afin de diminuer le coût du projet.

Par délibération en date du 7 juillet 2003, vous avez entériné le montant prévisionnel définitif des travaux à réaliser qui s'élève à 1 171 370,23 € H.T., le montant définitif des honoraires du maître d'œuvre, compte tenu d'un taux de rémunération de 8,75 %, s'élevant à 102 494,90 € H.T., et vous avez autorisé M. le Député-maire à solliciter une subvention auprès des fonds européens au titre de la mesure C-3-6 du programme FEDER objectif 2 pour un taux de 50 % du montant des travaux y compris la maîtrise d'œuvre.

Par délibération en date du 20 octobre 2003 et suite au courrier en date du 24 septembre 2003 de la Direction des actions interministérielles de la préfecture, votre assemblée avait entériné le fait de déposer des dossiers de subventions au FNADT (L'Etat) et au FEDER (l'Europe).

Suite aux restrictions budgétaires au niveau des ressources européennes et de l'Etat, aucune suite au projet n'a pu être donnée.

Suite au courrier du groupe SNI en date du 20 mars 2008 et dans le cadre du Contrat Projet Etat Région un budget a été affecté pour la rénovation des VRD des cités minières du bassin houiller.

Dans ce budget, une enveloppe financière est prévue pour un financement à 100 % des travaux de rénovation des voiries et réseaux divers des rues de Naples, d'Essin et de l'impasse des Joncs. Un nouveau dossier FNADT doit être déposé à la préfecture en vue d'une présentation à la prochaine commission locale de sélection en mai 2008.

Il s'avère en outre qu'une actualisation de l'Avant Projet Définitif est nécessaire dans le cadre de la présentation du projet. De ce fait, il convient de confirmer le montant prévisionnel définitif des travaux actualisé ainsi que le montant définitif des honoraires du maître d'œuvre actualisé.

A l'issue de l'avant-projet définitif, le montant prévisionnel définitif des travaux à réaliser s'élève à 1 384 515,93 € H.T.,

Le montant définitif des honoraires, compte tenu du taux de rémunération de 8,75 %, s'élève à 121 145,14 € H.T.,

Compte tenu de ce qui précède, vos commissions des travaux et des finances vous proposent :

- de confirmer le montant prévisionnel définitif des travaux à réaliser, à savoir 1 384 515,93 € H.T.,
- de confirmer le montant définitif des honoraires du maître d'œuvre, à savoir 121 145,14 € H.T.,
- d'autoriser M. le Député-maire à signer l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir avec le groupement solidaire ESPACE ARCHITECTURE – LOGO B ainsi que tous documents y relatifs ;

- d'annuler la délibération du 7 juillet 2003 point 19 et l'avenant y relatif qui deviennent caducs du fait de l'actualisation des prix et du dépôt du nouveau dossier au près du FNADT ;
- d'autoriser M. le Député-maire à solliciter une subvention auprès du FNADT pour un taux de 100 % du montant des travaux ;
- d'autoriser M. le Député-maire à lancer la procédure de marché publics adéquate au projet.

Discussion :

A la demande de Mme TIRONI JOUBERT d'avoir des précisions complémentaires concernant les « réseaux divers », M. SCHAMBILL répond que cela concerne l'assainissement, les eaux usées, les eaux pluviales, l'éclairage public et les travaux de voirie, routes et trottoirs, sachant que la conduite d'eau sera remplacée par Energis.

Mme TIRONI JOUBERT souhaite savoir s'il est prévu dans ce cadre là, à la rue d'Essin, de remplacer les fosses septiques par le « tout à l'égout ».

M. SCHAMBILL répond par l'affirmative et précise que le raccordement au nouveau réseau d'assainissement permettra aux propriétaires de supprimer leur fosse septique.

D'autre part, Mme TIRONI JOUBERT souhaite savoir si les tilleuls qui séparent la rue d'Essin, du stade, seront conservés. Elle précise que cette question préoccupe les riverains.

M. SCHAMBILL indique que pour l'heure il n'y a pas de raison de les abattre et précise que, comme à l'accoutumée, une réunion d'informations sera organisée dès lors que le démarrage des travaux sera programmé.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

11. OCTROI D'UNE SUBVENTION A L'AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2008 ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION VILLE/AMICALE DU PERSONNEL.

Exposé de M. le Député-maire.

Le budget primitif de l'exercice 2008 prévoit, au titre de la subvention à amicale du personnel municipal, les crédits suivants :

Budget principal, chapitre 65/5203-6574	173 440,00 €
Budget annexe Centre Culturel / 6574	<u>4 280,00 €</u>
	177 720,00 €

L'amicale du personnel municipal, dont la vocation sociale à l'égard de ses adhérents est largement reconnue, sollicite l'attribution de cette subvention dont 79 220,00 € sont prévus au titre de participation aux chèques vacances, 5 000 € au titre de l'opération Sécuroute Mache, 23 000,00 € pour l'assurance décès des agents, 20 000,00 € pour remise de médailles, départ en retraite, mariage....

Après avis favorable de la commission des finances, il vous est proposé d'attribuer à l'amicale du personnel municipal la subvention de 177 720,00 € répartie sur les différents budgets comme mentionné ci-dessus, étant précisé que le solde restant à verser s'élève à 100 245,00 €, l'amicale ayant déjà bénéficié d'une avance de 77 475,00 € par délibération du Conseil municipal du 21 janvier 2008, point 4.

Par ailleurs, en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, les collectivités sont appelées à établir une convention avec l'organisme destinataire d'une subvention dépassant un seuil fixé par décret.

Aussi, le Conseil municipal est-il appelé aujourd'hui à valider un projet de convention ville/amicale du personnel prévoyant, notamment :

- pour l'amicale, en contrepartie de la subvention, l'organisation d'événements et activités diverses, dans le cadre de sa vocation sociale pour le personnel et de sa vocation d'animation, la tenue d'une assemblée générale pour donner connaissance de ses bilans moraux, financiers et de ses projets...
- pour la ville, les aides matérielles utiles au fonctionnement de l'amicale.

et à autoriser M. le Député-maire à comparaître à sa signature.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

12. DOMAINE - CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE AUX ABORDS DU CHAMP DE FOIRE AU PROFIT DE LA SCI SCHWALLER : DELIBERATION MODIFICATIVE.

Exposé de M. THIERCY, adjoint, rapporteur.

Par délibération du 2 mai 2005 point n° 2, le Conseil municipal avait décidé de céder à la SCI SCHWALLER, représentée par M. Daniel SCHWALLER dont le siège social est à Petit-Ebersviller, promenade des Hêtres, un terrain communal d'environ 1ha 30a 00ca, sous réserve d'arpentage, à distraire des parcelles communales situées au lieudit « Gross Stockheller » et au prix unitaire de 1500 € l'are.

Entre-temps, l'arrêté de lotir du lotissement commercial de l'Agora a été délivré et les terrains ont été arpentés.

A titre indicatif, les parcelles cédées forment le lot n° 1 (UN) dudit lotissement et sont désormais désignées comme suit :

Ban de Saint-Avold
Lieudit « Gross Stockheller »

Section 32 n° 192/24 pour une contenance de 70a 66ca sol
Section 37 n° 355/8 pour une contenance de 70a 18ca sol

Soit ensemble une surface de 1h 40a 84ca, au prix unitaire de 1500 € hors taxes l'are, soit un total hors taxes de 211 260 € (deux cent onze mille deux cent soixante euros) payable comptant à la signature de l'acte de cession.

Par courrier du 28 mars 2008, l'étude de Maître Michel BOUL à Thionville demande, pour le compte de la SCI SCHWALLER, de modifier l'identité de l'acquéreur au profit des sociétés dénommées « CMCIC LEASE » société anonyme avec siège social à Paris (75002) 48 rue des Petits Champs et « CICOBAIL » société anonyme avec siège social à Paris (75001) 19 rue des Capucines.

Ces sociétés procéderont à l'acquisition à concurrence de la moitié chacune, en lieu et place de la SCI SCHWALLER, dans le cadre d'une opération de financement réalisée par M. SCHWALLER.

Les parcelles acquises feront, par la suite, l'objet d'un crédit bail immobilier consenti au profit de la SCI du WENHECK (M. SCHWALLER) en vue de l'implantation d'une concession automobile.

Tous les autres termes de la délibération restant inchangés, il vous est proposé de donner un avis favorable à la demande de l'acquéreur.

Décision du Conseil municipal :

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

13. FORET COMMUNALE DE SAINT-AVOLD – AUTORISATION A ENERGIS D'OCCUPER LES PARCELLES FORESTIERES 1 ET 2, CONCERNANT LES EMPRISES DU CABLE ELECTRIQUE EX-HBL DE 5KV.

Exposé de M. STEINER, adjoint, rapporteur.

Par convention répertoriée sous n° 9784 du 17 avril 2002, conformément à la délibération du 27 février 2002 pt 14, la commune, assistée de l'ONF, accordait aux Houillères du Bassin de Lorraine l'autorisation d'installer un câble électrique enterré de 5KV sur une longueur de 540m, en forêt communale (renouvellement d'autorisation).

Les HBL ne souhaitant plus renouveler cette concession (suite à la cessation de leur activité), ENERGIS, régie municipale, 53 rue Foch se propose de récupérer ce réseau et d'occuper en conséquence les emprises concernées soit :

→ la parcelle nord longeant la route du puits d'une part et l'ex-étang d'Oderfang d'autre part, cadastrées comme suit :

.../...

**Section 43, parcelle 25- lieu dit « Exierzieplatz »
Section 47, parcelle 5 - lieu dit « Oderfangweiher »**

Compte-tenu de la précarité de l'autorisation, la redevance est fixée à 100,00 € est payable d'avance le 1^{er} janvier de chaque année.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est demandé :

- d'autoriser M. le Député-maire à comparaître à la signature l'acte administratif de concession pour une période de 9 ans,
- d'autoriser la commune à fixer la redevance à 100,00 € par an,
- de charger l'Office National des Forêts de rédiger le contrat, de procéder à l'état des lieux initial/final et au contrôle périodique des lieux,
- d'autoriser l'ONF à facturer au concessionnaire les frais inhérents à l'instruction du dossier d'un montant de 179,40 € TTC.

Décision du Conseil municipal

Soumise à un vote à main levée, la proposition du rapporteur est adoptée à l'unanimité.

POINT DIVERS – QUESTION ORALE : REPOSE DE M. LE DEPUTE-MAIRE A MME TIRONI-JOUBERT POUR LE GROUPE « UN AVENIR POUR SAINT-AVOLD ».

Exposé de M. le Député-maire.

Dans le cadre de l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal, Mme TIRONI-JOUBERT du groupe « Un avenir pour Saint-Avold » m'a adressé par courrier daté du 5 avril 2008, une question en ces termes :

Objet : question écrite pour le conseil municipal du 10 avril 2008.

*A l'attention de
Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Saint-Avold*

Monsieur Le Maire,

Par délibération en date du 21 janvier 2008 point 4 (versement d'avances aux associations sur subvention 2008) le versement de l'avance au comité Inter-associations de Huchet avait été ajournée en attendant la désignation du président.

Dans la discussion qui a suivi cette délibération, vous avez dit que l'avance sur la subvention sera votée dès l'élection du président.

Le président et le comité ont été élus lors de l'AG du 7 mars 2008.

*En conséquence nous vous demandons, monsieur le Maire, d'inscrire dans les points divers de l'ordre du jour de la séance du 10 avril 2008 le point supplémentaire « **vote du versement d'une avance sur subvention au CIA de Huchet** ».*

Veillez agréer, Monsieur le maire, nos salutations distinguées.

*Pour la liste « un avenir pour Saint-Avold »
Michèle TIRONI JOUBERT.*

.../...

Voici ma réponse :

En réponse à votre courrier du 5 avril 2008, je vous informe que le règlement intérieur du conseil municipal, article 2, approuvé en séance du 3 avril 2008, stipule que le délai de convocation avec l'ordre du jour est fixé à 5 jours francs.

Or, votre question écrite m'est parvenue le 7 avril 2008, par conséquent celle-ci ne peut donc être traitée lors du Conseil municipal du 10 avril 2008.

Toutes les questions figurant à l'ordre du jour ayant été examinées, M. le Député-maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20h00

Signatures des membres présents (pages 106 & 107)

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

M. WOJCIECHOWSKI

M. FUNFSCHILLING

M. TLEMSANI

M. SCHAMBILL

Mme PISTER

M. THIERCY

Mme BOUR-MAS

M. STEINER

Mme AUDIS

Mme STELMASZYK

M. SPERLING

Mme SBAIZ

Absente

Mme BONNABAUD

Mme SCHOESER-KOPP

Mme BECKER

M. STEUER

Mme GORGOL

Absente

Mme DALSTEIN

M. BETTI

M. HOCQUET

Mme HALBWACHS

Mme TEPPER

M. KIKULSKI

M. ZIMNY

Absent

M. Patrice MAIRE

Mlle BERTRAND

Absente

M. BREM

Mme GALLANT

Mme VICENTE

M. BOULANGER

Mme TIRONI JOUBERT

M. LANG

Mlle BENRABAH